

# AUVERGNE – Rhône-Alpes\*

\*Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en conseil d'État avant le 1er octobre 2016 après avis du Conseil Régional »

## Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Spécialité **ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS 2016-2017**

### PRESENTATION de la FORMATION

#### La sélection des candidats à la formation.

Elle s'effectue en 2 séquences d'épreuves :

- les tests d'exigences préalables ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation. Ils sont composés d'un test de « Luc Léger » et d'un test d'habileté motrice.  
Le candidat doit satisfaire aux 2 tests pour se présenter aux épreuves de sélection.
- les modalités de sélection de l'effectif de stagiaires retenus par l'organisme de formation :  
Le CREPS peut accueillir un effectif limité à 20 stagiaires. Un classement sera effectué à partir de la réalisation :
  - \* d'un test de « Cooper » (course de durée, 12')
  - \* d'un test d'habileté motrice.
  - \* d'une épreuve écrite portant sur les connaissances liées aux activités physiques pour tous pour apprécier les capacités d'expression et d'analyse du candidat.
  - \* d'un entretien avec le jury à partir d'un document dactylographié, composé de 3 parties : Etat-Civil, études, diplômes ; situation professionnelle et un compte-rendu d'activités du candidat relatant son expérience en tant que sportif et en tant qu'animateur.

#### Le positionnement.

Il est organisé, par le CREPS, pour les candidats admis à la formation, après les épreuves de sélection.

Il consiste à comparer les capacités et les niveaux d'expériences atteints par le stagiaire en référence aux compétences requises par le référentiel de certification du BP JEPS ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS. Il permet de prononcer *des allègements* de formation sans dispenser *des épreuves certificatives* de l'UC et de valider des UC déjà acquises.

**Les stagiaires allégés se verront facturer le coût de la certification de l'UC**

#### La formation en alternance.

Elle repose sur l'interaction entre la formation en centre, le CREPS, et l'activité sur le lieu de stage (associations sportives, affiliées à une Fédération Française ou à d'autres Fédérations, structures privées, collectivités territoriales).

C'est une succession équilibrée de périodes de formation pendant lesquelles la pédagogie est construite sur l'interactivité des capacités acquises dans chacun des 2 pôles. Les capacités acquises pendant la formation deviennent des savoir agir (ou compétences) en entreprise.

La période de formation en entreprise s'effectue avec la participation d'un tuteur.

***Il appartient au stagiaire de rechercher l'entreprise qui réunit les conditions d'accueil et de suivi de sa formation.***

#### Le tuteur.

Il a pour mission d'accueillir, d'aider, d'informer et de guider le stagiaire pendant la séquence en entreprise. Il assure la liaison avec le centre de formation.

Il doit être, au moins, titulaire d'une qualification d'un niveau minimum égal à celui du BP-JEPS préparé ou avoir une expérience professionnelle ou bénévole d'au moins 3 ans dans l'activité en rapport avec la spécialité concernée.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser  
à Mme Arlette THOMAS au 04-70-59-52-78- [arlette.thomas@creps-vichy.sports.gouv.fr](mailto:arlette.thomas@creps-vichy.sports.gouv.fr)

#### RAPPEL DEROULEMENT ACTION DE FORMATION

- 1/ INSCRIPTION
- 2/ EXIGENCES PREALABLES à l'entrée en formation (TEP)
- 3/ EPREUVES DE SELECTION
- 4/ POSITIONNEMENT (détermination du parcours individualisé)
- 5/ ENTREE EN FORMATION (alternance CREPS et structure d'accueil)
- 6/ EXIGENCES PREALABLES à la Mise en Situation Pédagogique (EPMSP)
- 7/ CERTIFICATION
- 8/ JURY FINAL PLENIER



# AUVERGNE – Rhône-Alpes\*

\*Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en conseil d'État avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016 après avis du Conseil Régional »

## FICHE D'INSCRIPTION BP JEPS ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS - 2016/2017

ossier à retourner avant le **01 août 2016**

au **CREPS VICHY-AUVERGNE** 2 route de Charmeil - BP 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER Cedex

NOM : ..... Prénoms : .....  
Epouse : ..... (*souligner le prénom usuel*)  
Date, lieu et département de naissance : \_\_/\_\_/\_\_\_\_ à : .....  
Nationalité : ..... Profession : .....  
Situation de famille : célibataire  marié (e)  divorcé(e)  veuf (ve)  pacsé (e)  nombre d'enfants : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tél/Port. : .....  
e-mail : .....@.....

### Situation au regard de l'emploi

- 1/  Vous êtes demandeur d'emploi ↵ : non inscrit  inscrit  depuis le .....  
Bénéficiez-vous de droits ouverts Pôle Emploi non  oui  jusqu'au.....
- 2/  Vous êtes salarié(e) ↵ Type de contrat (CDI, CDD, CAE, EA, etc...) : .....  
Nom-adresse employeur : .....
- 3/  Vous êtes sorti(e) de formation initiale (fin d'études scolaires ou universitaires) ↵ Date de sortie : .....
- 4/  Vous êtes dans une autre situation ↵ précisez : .....

**Etes-vous en situation de handicap ?** OUI  NON

Régime de **sécurité sociale** auquel vous êtes affilié(e) : .....  
A la caisse de (ville-département) : ..... A quel titre (personnel, ayant droit, étudiant...) : .....  
N° S.S. : .....

**ATTENTION** : si vous êtes affilié(e) à la sécurité sociale étudiante, il vous faudra vous inscrire à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de votre lieu de résidence à partir du 31/12/15

**Prise en charge envisagée pour votre formation** : .....

**Niveau d'études ou de formation**

Diplômes scolaires ou universitaires : .....

Diplômes sportifs : .....

**Investissement dans le milieu sportif**

Pratiquez-vous une activité dans un club ? OUI  laquelle..... NON

Structure en alternance envisagée (dénomination-adresse) : .....

Nom du responsable : ..... Mail : .....

N° déclaration établissement APS : .....

Maître de stage envisagé (Nom-Prénom) : .....

Titulaire du diplôme : .....

N° carte professionnelle : .....

Je soussigné(e)..... certifie l'exactitude des renseignements fournis et sollicite mon inscription aux épreuves d'entrée en formation au **BP JEPS Activités Physiques pour Tous** dont les épreuves de sélection se dérouleront les 1<sup>er</sup> et 02 septembre 2015 (positionnement le 3 septembre 2015).

Fait à ....., le .....

Signature

**DOSSIER D'INSCRIPTION pour le BP APT**  
**PIECES à FOURNIR**  
**(document à retourner au CREPS avec le dossier d'inscription)**

Cadre réservé à l'administration	
<input type="checkbox"/>	1/ La présente fiche d'inscription
<input type="checkbox"/>	2/ 2 copies de votre attestation de PSC 1 ou AFPS ou SST (l'initiation aux premiers secours lors de la journée d'appel n'est pas valable)
<input type="checkbox"/>	3/ Pour le(la) candidat(e) français(e) de moins de 25 ans : <input type="radio"/> 2 copies de l'attestation de recensement (Mairie) <input type="radio"/> 2 copies du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JAPD ou JDC)
<input type="checkbox"/>	4/ Pour le candidat de nationalité étrangère : 1 <sup>ère</sup> , 2 <sup>ème</sup> et dernière double page du passeport <b>OU</b> carte de séjour <b>OU</b> certificat d'hébergement.
<input type="checkbox"/>	5/ Un certificat médical <b>ORIGINAL</b> de non contre-indication <b><u>à la pratique et à l'enseignement</u></b> des activités physiques pour tous datant de moins de trois mois à la clôture des inscriptions.
<input type="checkbox"/>	6/ 2 photocopies recto/verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou du passeport en cours de validité (le permis de conduire n'est pas valable)
<input type="checkbox"/>	7/ 2 photos d'identité (dont 1 agrafée dans le cadre)
<input type="checkbox"/>	8/ 2 enveloppes ( <b>16 x 23</b> ) "autocollantes" <u>timbrées au tarif en vigueur</u> , et libellées aux nom et adresse du candidat
<input type="checkbox"/>	9/ 1 enveloppe (16x23) <u>timbrée pour un courrier de 100 g</u> à l'adresse du candidat.
<input type="checkbox"/>	10/ Eventuellement : 2 copies du diplôme du Brevet d'Etat (BEES), ou du Brevet d'Aptitude (BAPAAT) ou du diplôme fédéral sportif ou socioculturel <u>qui dispense des tests d'exigences préalables mais non des épreuves de sélection.</u>
<input type="checkbox"/>	11/ un chèque de 50 € de participation aux droits d'inscription aux épreuves de sélection, libellé à «Agent Comptable Creps Vichy» (merci d'indiquer le nom du candidat au dos du chèque si le titulaire du compte n'est pas celui-ci) – montant non remboursable
<input type="checkbox"/>	12/ <u><i>Fiche de prescription Pôle-Emploi ou Mission Locale si vous êtes éligible au dispositif de prise en charge par le Conseil Régional</i></u>

***TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE***

## CERTIFICAT MEDICAL

### Exigé pour un(e) candidat(e) :

**Certificat médical de non contre-indication à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation et à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation pour ceux qui y sont soumis**

Je soussigné(e), ..... Docteur en médecine, certifie avoir examiné, M./Mme....., et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale apparente à la pratique et à l'enseignement des Activités Physiques pour tous.

Certificat remis en main propre à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit

Fait à ..... le .....

(Signature et cachet du médecin)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



Nom-Prénom	.....
Adresse	.....
	.....
CP -Ville	.....

A remplir par le candidat et à joindre impérativement au dossier d'inscription

Le CREPS de Vichy-Auvergne a bien reçu votre dossier d'inscription

Une convocation vous sera adressée avant la date des tests d'entrée.

BP JEPS spécialité ACTIVITES PHYSIQUES pour TOUS

<b>Cadre réservé à l'administration</b>	
<b>Dossier reçu le : .....</b>	
Celui-ci est	<input type="checkbox"/> Complet
	<input type="checkbox"/> Incomplet :
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
<b>Visa du CREPS</b>	
<b>Date :</b>	

**Etablissement public du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports**

**CREPS Vichy - Auvergne**

2 Route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER Cedex

Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07 E-mail : direction@creps-vichy.sports.gouv.fr Internet : [www.creps-vichy.sports.gouv.fr](http://www.creps-vichy.sports.gouv.fr)

## Je souhaite entrer en formation au CREPS / Comment financer ma formation ?

**Arlette THOMAS** : [arlette.thomas@creps-vichy.sports.gouv.fr](mailto:arlette.thomas@creps-vichy.sports.gouv.fr)

### Je suis **salarié(e)**

#### 1/ Congé Individuel de Formation (CIF)

##### **CONDITIONS**

- Je suis salarié en CDI, en CDD ou en mission Intérim
- Je justifie de 24 mois d'ancienneté consécutifs ou non
- Je ne suis ni fonctionnaire ni agent public

##### **DEMARCHES**

Je dois entamer les démarches bien avant mon entrée en formation et m'adresser à mon employeur et au FAF auprès duquel il cotise.

#### 2/ Contrat de professionnalisation

##### **CONDITIONS**

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus
- Demandeur d'emploi de 26 ans et plus.

##### **DEMARCHES**

Mon employeur retourne le dossier de demande de prise en charge complété par toutes les parties (employeur, candidats, organisme de formation) à son Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) avec la convention de formation du CREPS.

Attention si l'OPCA ne prend pas en charge la totalité du coût de la formation, le solde sera obligatoirement à la charge de mon employeur (code du travail article L981-3).

#### 3/ Contrat d'apprentissage (n'est pas ouvert à certaines formations)

##### **CONDITIONS**

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus

##### **DEMARCHES**

Mon employeur fait une demande de prise en charge auprès du CFA Auvergne

Le financement de la formation se fait par la taxe d'apprentissage et par le Conseil Régional

#### 4/ Prise en charge par un OPCA

##### **CONDITIONS**

- Mon employeur, mon club, mon association, cotise auprès d'un OPCA (AGEFOS PME, UNIFORMATION...),

##### **DEMARCHES**

Mon employeur effectue les démarches de demande de prise en charge de formation avant mon entrée en stage.

Les demandes de subrogations (paiement direct à l'organisme de formation par l'OPCA) arrivant après l'entrée en formation du stagiaire ne sont pas acceptées.

Les demandes de prise en charge arrivant après la fin de la formation sont refusées.

### Je suis **demandeur d'emploi**

#### 1/ Financement Conseil Régional Auvergne

##### **CONDITIONS**

- Je suis demandeur d'emploi libre de tout engagement envers un employeur
- Je réside en Auvergne
- Je suis sorti(e) de formation initiale depuis au moins 6 mois

##### **DEMARCHES**

Le CREPS bénéficie d'un Marché Collectif avec le Conseil Régional d'Auvergne et 5 parcours sont attribués pour cette formation.

Je prends rendez-vous avec mon conseiller Pôle Emploi ou Mission Locale (moins de 26 ans) qui devra me remettre une fiche de prescription. Celle-ci devra impérativement être jointe au dossier avant la clôture des inscriptions.

Le CREPS attribuera les 5 parcours en fonction des résultats aux tests de sélection

2/ Pour les candidats hors région Auvergne, vous devez vous adresser à votre Pôle emploi ou Mission locale afin d'étudier la possibilité d'une demande d'aide individuelle auprès de votre région.

### Je suis **sportif licencié** dans un club

Possibilité (limitée) de bourse de formation sur le Centre National de Développement du Sport (CNDS).

Le club doit se renseigner auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale.